

Décret n° 98-199 DU 18 Juin 1998
portant nomination du directeur administratif et du personnel
à la société nationale de recherche et d'exploitation
pétrolières, Hydro-Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

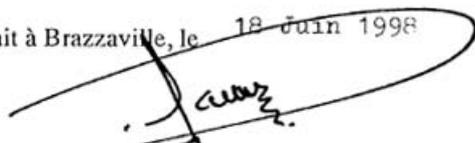
Vu l'Acte Fondamental ;
Vu l'ordonnance n° 14-73 du 4 juin 1973 portant création de la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolières, Hydro-Congo ;
Vu la loi n° 13-81 du 14 mars 1981 instituant la charte des entreprises d'Etat ;
Vu la loi n° 54-83 du 6 juillet 1983 instituant l'entreprise-pilote d'Etat et complétant la loi n° 13-81 du 14 mars 1981 instituant la charte des entreprises d'Etat ;
Vu le décret n° 83-570 du 6 juillet 1983 fixant les statuts-types des entreprises dites regroupées ;
Vu le décret n° 83-668 du 30 août 1983 portant transformation de certaines entreprises d'Etat en entreprises-pilotes d'Etat ;
Vu le décret n° 84-402 du 23 avril 1984 approuvant les statuts de la société Hydro-Congo ;
Vu le décret n° 98-84 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du ministère des hydrocarbures ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur *MANGOUTA Robert Paul* est nommé directeur administratif et du personnel à la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolières, Hydro-Congo.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur *MANGOUTA Robert Paul*, sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998


Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,


Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-